

Ce sera sous ces profondes impressions du grand devoir qui nous incombe de briller, sur le chandelier de l'Eglise, par la vertu et la science, que nous allons nous remettre à l'œuvre, pour tenir nos *Conférences Ecclésiastiques*.

§. IV. DES VICAIRES FORAINS.

Dans notre dernier Synode, il fut question de partager le diocèse en vicariats forains. Il fut convenu que chacun de ces vicariats devait être formé d'un nombre suffisant de paroisses, pour que les prêtres attachés à leur desserte pussent donner de l'entrain aux conférences ecclésiastiques, sans toutefois nuire à la résidence.

Le tableau ci-joint, dans lequel vous remarquerez que les Paroisses sont classées par ordre alphabétique, contient un projet de division, d'après ce principe. Je vous l'adresse afin que vous puissiez voir, sur les lieux, les avantages ou les inconvénients que vous trouveriez à être compris dans tel ou tel arrondissement. J'attendrai donc vos représentations, jusqu'au premier Juin, si vous croyez devoir en faire là-dessus, avant de fixer définitivement la division du Diocèse en Vicariats-Forains.

Ce sera alors que, pour compléter l'organisation, je vous adresserai, avec le dit tableau, la liste des pouvoirs, privilèges et autres attributions des Vicaires-Forains.

§. V. DES ACTES DES CONCILES PROVINCIAUX DE QUÉBEC.

Les Actes du IV^e Concile Provincial de Québec, après avoir été soumis à l'examen du St. Siège, ont été publiés, avec l'approbation de feu Mgr Baillargeon, Archevêque de Québec, en un seul volume, avec ceux des trois premiers Conciles. Ce volume est en vente chez les libraires et vous devez vous le procurer au plus tôt, afin de vous initier de plus en plus aux salutaires Décrets qui y sont contenus et de pouvoir, par ce moyen, mettre en vigueur la discipline qui doit régner dans toute notre Province.